



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°600) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY, A
L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE LEOP'ART,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-328
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des stages, dans la salle Ailey, les samedis 14, 21, 28 septembre, 5 et 19 octobre, 9, 16, 23 et 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre 2019, 11, 18 et 25 janvier, 1^{er}, 8 et 29 février, 7 et 28 mars, 2, 9, 23 et 30 mai, 20 et 27 juin et 4 juillet 2020, de 9 h 30 à 12 h. Et les mercredis 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2019 de 9 h à 12 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 2 427 € TTC (deux mille quatre cent vingt-sept euros) afin d'organiser des stages, dans la salle Ailey, les samedis 14, 21, 28 septembre, 5 et 19 octobre, 9, 16, 23 et 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre 2019, 11, 18 et 25 janvier, 1^{er}, 8 et 29 février, 7 et 28 mars, 2, 9, 23 et 30 mai, 20 et 27 juin et 4 juillet 2020, de 9 h 30 à 12 h. Et les mercredis 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2019 de 9 h à 12 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190910-lmc1H6618H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/09/2019
Date de Publication : 10/09/2019